

SESSION FORMATION  
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES  
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 9295-13

## Gestion des risques juridiques et réglementaires des projets d'infrastructure

### EN BREF

Le Grenelle et ses applications ont marqué une rupture dans le processus d'élaboration des projets. Les premières mises en œuvre nous permettent d'éclaircir son impact sur les engagements juridiques à prendre au nom de l'utilité publique ainsi que sur le déroulé et les interprétations possibles des différentes procédures applicables.

### THÉMATIQUES

Évaluation préalable du projet. Concertations et consultations. Polices spéciales et autres autorisations. Utilité publique. Maîtrise du foncier. Maîtrise d'ouvrage publique. Domanialité. Enquêtes et contractualisation. Stratégie de maîtrise des risques juridiques et opérationnels.

### CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Des directeurs de projet, chefs de projet, chargés d'opération, juristes opérationnels des collectivités, établissements publics, syndicats mixtes, SEM, Bureaux d'études et sociétés de prestations liés aux phases amont des projets d'infrastructures de transport.

### PRÉ-REQUIS

**Cette formation constitue le niveau 3 d'un cursus de professionnalisation aux procédures administratives et études de projet d'infrastructures linéaires. La participation aux formations de niveau 1 "initiation aux procédures" et 2 "appréhender l'ensemble des procédures pour les projets d'infrastructures et élaborer leur planning" est requise. Néanmoins, les personnes confirmées par la pratique des procédures peuvent accéder directement au niveau 3. Un délai minimum d'un an doit s'écouler entre les niveaux 2 et 3.**

### OBJECTIFS

**GERER** et **OPTIMISER** les délais relatifs aux procédures à enjeux.  
**IDENTIFIER** les précautions réglementaires et opérationnelles pertinentes à mettre en œuvre.  
**CONSTRUIRE** la légitimité du projet et **SECURISER** son déroulement.

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Date** : du 17 au 19 novembre 2021 - **Durée** : 3 jours (21 heures)  
**Tarif** : 2 220,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)  
**Lieu** : France Paris

### COORDINATION

**Dorothee PIC**, Consultante en expertise réglementaire, Si-Lex & Associés  
**Maxime LE BORGNE**, Avocat au barreau de Nantes, Cabinet LE BORGNE

### PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

#### MERCREDI 17 NOVEMBRE

9h00

Introduction et présentation de la session.

Les évolutions récentes et à venir.

#### Les enjeux du pilotage stratégique

10h00

Dorothee PIC, *Consultante en expertise règlementaire, Si-Lex & Associés*

Présentation de la stratégie de pilotage associée pour faire face aux écueils des procédures administratives : anticipation et gestion des risques (délais, coûts..).

Déjeuner 12h30 - 14h00

#### Elaboration et définition du projet

14h00

Dorothee PIC  
Maxime LE BORGNE

Gérer la phase d'études et concertation amont d'un projet d'infrastructure.

Prendre en compte les demandes externes.  
Gérer les évolutions légales ou contextuelles du projet dans le processus administratif.

Définir le programme et prévoir son évolution.

Fin de la journée à 17h45

#### JEUDI 18 NOVEMBRE

#### Evaluation environnementale et enquêtes publiques

9h00

Dorothee PIC  
Maxime LE BORGNE

Les facteurs de complexité et les risques de recours sur le dossier d'enquête publique : l'évolution du contenu du dossier, degré de précision du projet soumis à enquête. L'articulation entre les dossiers de définition du projet (**étude d'impact**) et leur évolution après la DUP (actualisation).

Les droits et obligations du maître d'ouvrage durant l'enquête publique et jusqu'à la DUP : les relations avec la commission d'enquête, la prise en compte de l'avis du public, la gestion des instructions de la DUP et/ou de la déclaration de projet, l'évolution du projet après l'enquête et/ou la DUP, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Déjeuner 12h30 - 14h00

#### Autorisation environnementale unique et maîtrise du foncier

14h00

Dorothee PIC  
Maxime LE BORGNE

L'ordonnancement des autorisations avant travaux et les démarches associées d'élaboration de dossier et rencontre des différents services instructeurs, la prise en compte des évolutions réglementaires en cours dans le planning. Liens entre acquisitions foncières et DUP, stratégie et pilotage de l'expropriation  
Impact de la réglementation relative à l'archéologie préventive sur la maîtrise du foncier, préparation de la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

Fin de la journée à 17h00

#### VENDREDI 19 NOVEMBRE

#### Maîtrise d'ouvrage et procédures environnementales

9h00

Claude GRANGE (sous réserve), *Cabinet GRANGE, MARTIN, RAMDENIE*

Gérer la multi-maîtrise d'ouvrage, la contractualisation (avec les personnes publiques et privées) et le pilotage des procédures environnementales et participatives.

#### Témoignage de la maîtrise d'ouvrage - Stratégie de la maîtrise des risques

11h00

Positionnement du maître d'ouvrage dans le pilotage d'un projet (interfaces études/procédures/contractualisation) et choix stratégiques.

Déjeuner 12h30 - 14h00

#### Retours d'expérience/échanges/synthèse

14h00

Dorothee PIC  
Maxime LE BORGNE  
Synthèse des pratiques, recommandations et organisations contribuant à maîtriser le délai et à sécuriser le projet.  
Exemples d'analyse juridique et d'aide à la décision.

16h15

Conclusion et évaluation de la session

Fin de la journée à 16h30